



# Que faire si votre enfant se sent harcelé ?

## Conduites à tenir à la maison et rôle de l'établissement

### Ne pas intervenir directement, mais agir de manière concertée

Ne pas chercher à résoudre le problème seul ou immédiatement : **contactez rapidement l'établissement pour signaler la situation**. Les actions seront planifiées en concertation avec vous et votre enfant.



### Écouter sans minimiser

Accueillir la parole de l'enfant sans remettre en question ce qu'il dit : il est essentiel que l'enfant se sente compris et soutenu. Prenez son témoignage au sérieux, sans dramatiser ni minimiser la situation.



### Il s'agit d'une situation de harcèlement

L'équipe pHARe agit :

- 1-entretiens avec votre enfant et avec les différents auteur(s) et témoins
- 2-mesures de protection pour votre enfant
- 3-vigilance de la communauté éducative pour améliorer et résoudre la situation.



### Il s'agit d'un conflit

Le CPE et l'équipe Vie Scolaire se chargent de la résolution du conflit en recevant les différentes parties et apportent une réponse.



### Mettre en oeuvre le dispositif pHARe

Le chef d'établissement mobilise le coordonnateur et l'équipe ressource pHARe pour analyser s'il s'agit d'une situation de harcèlement ou d'un conflit.

### Renforcer l'estime de soi de l'enfant

Aider l'enfant à se sentir plus fort et plus confiant : il n'est pas responsable de cette situation.



### Collaborer étroitement avec l'établissement

Les mesures prises par l'établissement pour accompagner votre enfant vous sont communiquées. Vous échangez sur la situation et l'état de bien être de votre enfant.

